

**DELIBERATION****2023/28****MESURES AGRO ENVIRONNEMENTALES CLIMATIQUES  
THIERACHE  
BILAN 2023 ET CAMPAGNE 2024**

L'an deux mille vingt-trois le dix-neuf décembre, le Comité syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de Thiérache s'est réuni à Buire, au siège de la Communauté de communes des Trois Rivières, sur la convocation légale et sous la présidence de Monsieur Olivier CAMBRAYE.

**Conseillers en exercice : 17, Présents : 9, Représentés : 3, Votants : 12**

**Etaient présents :** M. Olivier CAMBRAYE, M. Patrick DUMON, Mme Bernadette HEDIART, M. Michel LANDERIEUX, Mme Katie LEFEVRE, Mme Christelle MAES, M. Jean-François PAGNON, M. Jean-Pierre PREVOT et M. Jean-Jacques THOMAS.

**Etaient représentés :** M. Patrick FEUILLET par M. Bernard GREHANT, M. Vincent LAMOUREUX par Mme Adeline DUPONT et M. Thierry VERDAVAINE par Mme Dominique VAN ELSLANDE.

**Etaient absents excusés :** M. Mathieu CANON, M. Hugues COCHET, M. Jean-Luc EGRET, M. Laurent MARLOT et M. Gilles QUEILLE.

Le quorum étant atteint, le Comité syndical, peut délibérer.

**Le secrétariat a été assuré par :** Mme Bernadette HEDIART.

Le Pays de Thiérache est depuis plus de 10 ans opérateur dans le cadre des Mesures Agro-environnementales (MAE). Depuis 2014, ces mesures portent un volet climatique (C) afin d'accompagner les changements agroécologiques. Ces mesures permettent d'accompagner les exploitations agricoles qui s'engagent dans le développement de pratiques combinant performance économique et performance environnementale ou dans le maintien de telles pratiques lorsqu'elles sont menacées de disparition.

Le Pays de Thiérache est opérateur de MAE C en partenariat avec la Chambre d'agriculture de l'Aisne (CA02) et l'Atelier Agriculture Avesnois Thiérache (AAAT) pour l'animation du dispositif.

L'appel à projet des MAEC pour la période 2023-2027 intègre de nombreux changements, à savoir :

- Le service instructeur et gestionnaire des MAEC n'est plus la Région Hauts-de-France. Il s'agit désormais de la DRAAF ;
- Les opérateurs de MAEC (= territoires d'action) sont désormais tenus de s'impliquer financièrement dans le projet en assurant le portage du dispositif et sa coordination administrative et financière.
- La DRAAF subventionne le projet à hauteur de 80%, les 20% restant à la charge de l'opérateur.

Pour maintenir les dynamiques engagées par les agriculteurs, le Pays s'est, par délibération du 22 juin 2022, prononcé favorablement pour déposer un Projet Agro Environnemental climatique sur les enjeux biodiversité à l'échelle du territoire de la Thiérache.

Cette année 2023, première année de la nouvelle campagne, Thiérache. Dans un contexte de nouvelle PAC, les estimations étaient pessimistes car les contraintes étaient hautes.

Au total, ce sont 161 exploitations engagées (avec une prévision de 100) sur les 898 exploitations engagées à l'échelle de la Région, soit 18 % des dossiers régionaux. Ces 161 engagements représentent, pour la Thiérache, une retombée financière annuelle de 1 905 406 €, soit 60 % de l'enveloppe départementale (3 196 044 €)

Ces financements en Thiérache soutiennent :

- 55 dossiers à destination des élevages herbivores pour travailler sur l'autonomie fourragère et la prairie ;
- 89 dossiers pour l'amélioration de la gestion des surfaces herbagères et pastorales par le pâturage ;
- 79 dossiers pour la protection des espèces végétales et animales inféodées aux surfaces en herbe d'accomplir leurs cycles reproductifs ;
- 55 dossiers pour l'entretien des éléments ligneux (haies, arbres isolés ou en alignement, ripisylve ou bosquet) ;
- 72 dossiers pour l'entretien de mares ;
- 1 dossier pour du semis direct ;
- 2 dossiers pour la création de prairies.

Sur la base de ce bilan, il est proposé de reconduire au titre de l'année 2024 une campagne d'animation et de mise en œuvre des MAEC toujours en partenariat avec les 3AT et la Chambre d'agriculture de l'Aisne.

Dans ce cadre, chaque partie détermine le budget afférent à sa mission sur la base duquel une subvention de la DRAAF sera appelée à hauteur de 80%, le solde restant à la charge de chaque structure. L'ensemble du financement DRAAF transitera néanmoins par le PETR du Pays de Thiérache.

Pour la 2ème année, le coût prévisionnel global du projet est estimé à 76 448,76 €, financé à hauteur de 80 % par la DRAAF (61 159,01 €), le solde restant à la charge de chacune des structures. Cela recouvre une prévision de 245 dossiers pour un montant de 1,25 millions d'euros.

Le budget est reparti de la manière suivante :

- Chambre d'agriculture de l'Aisne : 26 427,71 € financés à hauteur de 80 % par la DRAAF ;
- Atelier Agriculture Avesnois Thiérache : 38 102,42 € financés à hauteur de 80 % par la DRAAF ;
- PETR du Pays de Thiérache : 2 509,19 € financés à hauteur de 80 % par la DRAAF.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Comité syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de Thiérache

**PREND ACTE** du bilan des Mesures Agro environnementales 2023 du Pays de Thiérache ;

**APPROUVE** le projet de mise en œuvre des MAEC pour la période 2024 et le budget tel que présenté ;

**VALIDE** le principe de consortium pour la mise en œuvre opérationnelle du PAEC et la répartition du budget ;

**SOLLICITE** la participation de la DRAAF à hauteur de 80 % pour le financement de ce projet ;

**AUTORISE** le Président à engager toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de ce projet ;

Envoyé en préfecture le 20/12/2023

Reçu en préfecture le 20/12/2023

Publié le

ID : 002-200051118-20231219-28\_2023-DE

**PRECISE** que les crédits correspondant seront inscrits au BP 2024, aux chapitre et article correspondants.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits et ont signé les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Président,

Secrétaire de séance,



Olivier CAMBRAYE

Bernadette HEDIART

Acte rendu exécutoire après dépôt

En Sous-Préfecture le

Et publication le